

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



## NEWSLETTER

**N° 165**  
**Octobre 2014**

**Newsletter de la CSSF**

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF  
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg  
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 251-560  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)

### RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté deux nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

#### Métier OPC

Emilie PUCAR

#### On-site inspection

Arnaud PICARD

La CSSF compte 541 agents, dont 275 hommes et 266 femmes au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### ACTUALITES

#### ■ PUBLICATION D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION RELATIF A L'OBLIGATION DE COMPENSATION SOUS EMIR

L'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA ») a publié en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 un document de consultation portant sur le projet de normes techniques de réglementation concernant l'obligation de compensation des contrats à terme non livrables.

Ce projet de normes techniques de réglementation définit les catégories de contrats à terme non livrables qui devraient être soumises à l'obligation de compensation. Une application progressive de l'obligation de compensation, qui s'étend de 6 mois à 33 mois, est prévue pour les différentes catégories de contreparties.

En ce qui concerne le « frontloading », une durée minimale résiduelle différente est proposée pour les contrats conclus ou novés par les différentes catégories de contreparties.

La consultation est ouverte jusqu'au 6 novembre 2014. Le document est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.esma.europa.eu/system/files/esma-2014-1185.pdf>.

Les réponses sont à soumettre en ligne à l'adresse [www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu) sous le libellé « Your input – Consultations ».

#### ■ CONSULTATIONS DE L'ESMA (UNIQUEMENT EN ANGLAIS)

1. Consultation on delegated acts required by the UCITS V Directive (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-delegated-acts-required-UCITS-V-Directive>)

Ouverte jusqu'au 24/10/2014

2. Consultation on draft Implementing Technical Standards on main indices and recognised exchanges under the Capital Requirements Regulation (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-draft-Implementing-Technical-Standards-main-indices-and-recognised-exchang>)

Ouverte jusqu'au 01/11/2014

3. Consultation on clearing obligation under EMIR - no3 (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-clearing-obligation-under-EMIR-no3>)

Ouverte jusqu'au 06/11/2014

4. Consultation on the implementing measures of the Regulations on EuSEF and EuVECA (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-implementing-measures-Regulations-EuSEF-and-EuVECA>)

Ouverte jusqu'au 10/12/2014

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

5. Consultation on draft RTS on prospectus related issues under the Omnibus II Directive (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-draft-RTS-prospectus-related-issues-under-Omnibus-II-Directive>)

Ouverte jusqu'au 19/12/2014

6. Consultation on draft guidelines on the application of C6 and C7 of Annex I of MiFID (<http://www.esma.europa.eu/consultation/Consultation-draft-guidelines-application-C6-and-C7-Annex-I-MiFID>)

Ouverte jusqu'au 05/01/2015.

### AVERTISSEMENTS

#### ■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LE SITE INTERNET D'UNE SOI-DISANT LUXEMBOURG FUTURES COMMODITIES OPTIONS TRADING AUTHORITY ET LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE LUXEMBOURG FUTURES COMMODITIES OPTIONS EXCHANGE

Cet avertissement est disponible sur notre site Internet à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/consommateur/avertissements/news-cat/90/>.

#### ■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

[http://www.iosco.org/investor\\_alerts/](http://www.iosco.org/investor_alerts/).

### SANCTIONS

#### ■ PSF DE SUPPORT

Sur base de l'article 63(3) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, une astreinte journalière a été infligée à un PSF de support, qui n'a pas donné suite à une demande de la CSSF de produire certains documents, et ce jusqu'à la transmission des documents demandés.

#### ■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de cinq fonds d'investissement spécialisés pour non transmission du rapport financier annuel.

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants de quatre fonds d'investissement spécialisés pour non transmission de la lettre de recommandation (« management letter »).

#### ■ EMETTEURS

#### **La CSSF inflige une amende administrative à ROADCHEF FINANCE LIMITED et demande la suspension de la négociation des valeurs mobilières émises par cet émetteur**

En vertu de l'article 25(1) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « Loi Transparence »), la CSSF a prononcé, en date du 10 octobre 2014, une amende administrative à l'encontre de l'émetteur RoadChef Finance Limited, enregistré auprès de la CSSF sous le numéro d'émetteur E-1090.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

La CSSF a constaté que l'émetteur en question n'a pas donné suite aux injonctions de la CSSF et n'a pas respecté les demandes d'informations de la CSSF qui lui ont été adressées en relation avec le défaut de ses obligations en matière d'information périodique prévues par l'article 3 de la Loi Transparence, étant donné que RoadChef Finance Limited a manqué de publier son rapport financier annuel relatif à l'exercice 2013 conformément aux dispositions de ladite loi.

Par ailleurs la CSSF a demandé, conformément à l'article 22(2)(d) de la Loi Transparence, la suspension de la négociation sur le marché réglementé des valeurs mobilières émises par RoadChef Finance Limited. Conformément à l'article mentionné, cette suspension a été demandée pour une période maximale de dix jours et sera renouvelée jusqu'au moment où RoadChef Finance Limited aura rempli toutes les obligations de la Loi Transparence susmentionnées.

(Communiqué de presse 14/52 du 10 octobre 2014)

### REGLEMENTATION NATIONALE

#### ■ CIRCULAIRE CSSF 14/592

#### **Lignes de conduite de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF-ESMA) concernant les fonds cotés (ETF) et autres questions liées aux OPCVM**

La circulaire vise à transposer dans la réglementation luxembourgeoise applicable aux OPCVM soumis à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, la version modifiée des lignes de conduite « Guidelines for competent authorities and UCITS management companies – Guidelines on ETFs and other UCITS issues » (Réf. ESMA/2014/937EN) publiée le 1<sup>er</sup> août 2014 par l'ESMA. Ces lignes de conduite sont annexées à la circulaire.

### COMMUNIQUES

#### ■ **LA BCE PUBLIERA LES RESULTATS FINAUX DE L'EVALUATION GLOBALE ET L'EBA PUBLIERA LES RESULTATS DU TEST DE RESISTANCE EUROPEEN 2014 LE 26 OCTOBRE 2014**

#### **Communiqué du 10 octobre 2014 (uniquement en anglais)**

The European Central Bank (ECB) will publish the results of its comprehensive assessment of 130 banks on 26 October 2014. The comprehensive assessment is a thorough review of the largest banks' balance sheets before the ECB takes up its banking supervision tasks in November 2014.

The ECB will publish the outcome of the comprehensive assessment on its website at 12 noon CET on 26 October 2014. Individual bank results will be presented in standardised templates. The results will distinguish between capital shortfalls identified in the AQR and those identified under the baseline and adverse scenarios of the stress test. They will also contain important additional information such as the capital market issuance already undertaken by the banks in 2014. In addition to the bank-by-bank findings, the ECB will publish an aggregate report on the full outcome of the exercise for all banks. Following the publication of the results, banks will, where necessary, have two weeks to submit capital plans to the ECB, detailing how shortfalls will be covered.

The European Banking Authority (EBA) will publish the detailed individual results for all banks participating in its 2014 EU-wide stress test, along with detailed balance sheets and exposure data as of end 2013 on 26 October 2014, 12 noon CET, as well.

The results, as checked by competent authorities including the ECB, will cover up to 12,000 data points per bank across the entire EU and it will cover banks' composition of capital, risk weighted assets (RWAs), profit and loss (P&L), exposures to sovereigns, credit risk and securitisation. The EBA also will, for the first time, disclose a fully loaded CRR/CRD4 Common Equity Tier 1 (CET1) capital ratio for each bank for information purposes.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

For more information please refer to the ECB's website at <http://www.ecb.europa.eu/ssm/assessment/html/index.en.html> and to the EBA's website at <https://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/eu-wide-stress-testing/2014>.

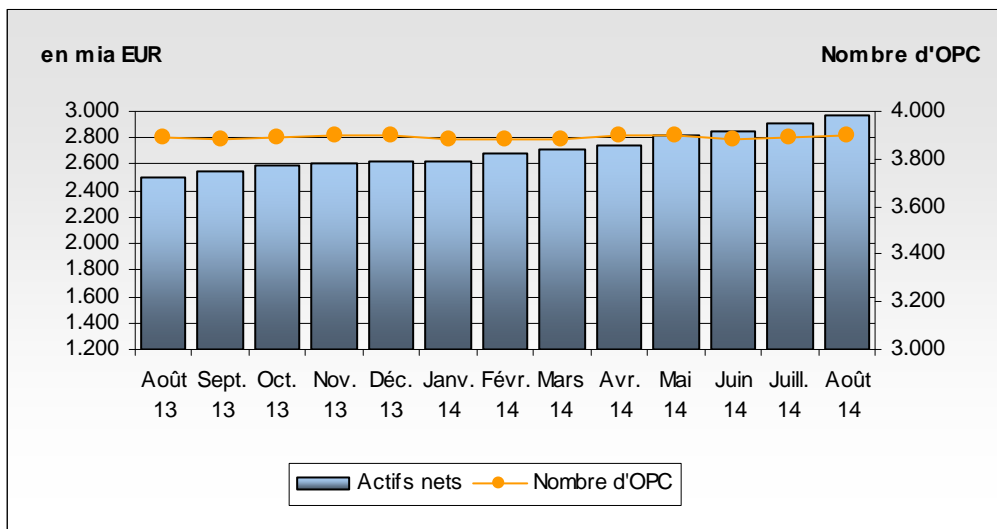
### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AOUT 2014

Communiqué de presse 14/51 du 25 septembre 2014

#### I. Situation globale

Au 31 août 2014, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.970,520 milliards contre EUR 2.904,136 milliards au 31 juillet 2014, soit une augmentation de 2,29% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 18,88%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois d'août une variation positive se chiffrant à EUR 66,384 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 15,979 milliards (+0,55%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 50,405 milliards (+1,74%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.896 par rapport à 3.891 le mois précédent. 2.529 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.434 compartiments. En y ajoutant les 1.367 entités à structure classique, au total 13.801 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois d'août :

Les différentes catégories d'OPC à actions, exception faite des catégories d'OPC à actions du Japon et de l'Europe de l'Est, ont connu une hausse des cours sur la période sous revue.

Ainsi, les catégories d'OPC à actions d'Europe et des Etats-Unis, malgré les tensions géopolitiques actuelles et des chiffres de conjoncture contrastés en Europe, ont pu clôturer le mois avec des gains de cours, sous l'effet notamment des déclarations de la Banque centrale européenne et de la Réserve fédérale américaine de maintenir une politique monétaire expansionniste face aux risques déflationnistes en Europe, respectivement de renoncer dans l'immédiat à une remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis eu égard aux chiffres économiques actuels.

La catégorie d'OPC à actions du Japon, à l'inverse des autres pays développés, a connu un mois baissier sur fond de données conjoncturelles négatives.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

Au niveau des marchés émergents, la catégorie d'OPC à actions de l'Asie et encore plus la catégorie d'OPC à actions d'Amérique latine ont terminé le mois à la hausse en relation avec l'annonce de nouvelles mesures conjoncturelles en Chine, respectivement des données économiques solides en Amérique latine. Dans un contexte de crise en Ukraine, la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est a fait face à des pertes de cours.

Au mois d'août, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

### Evolution des OPC à actions au mois d'août 2014\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	2,50%	0,52%
Actions européennes	1,18%	-1,14%
Actions américaines	4,57%	-0,52%
Actions japonaises	-0,59%	-0,20%
Actions Europe de l'Est	-0,23%	-3,13%
Actions Asie	2,58%	2,32%
Actions Amérique latine	8,43%	-1,45%
Actions autres	2,71%	0,76%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, des chiffres de conjoncture peu encourageants en zone euro, la continuité de la politique monétaire expansionniste de la Banque centrale européenne de même que la recherche par les investisseurs d'obligations d'Etat de par leur statut de valeur refuge dans le contexte des tensions géopolitiques actuelles ont eu un effet baissier sur les rendements pour les différents segments du marché obligataire de la zone euro. Les primes de risque ont peu changé par rapport au mois précédent. En somme, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a donc enregistré des hausses de cours sur le mois sous revue.

Pour la catégorie d'obligations libellées en USD, une demande croissante pour des obligations d'Etat américaines dans le contexte des tensions géopolitiques s'est traduite par une hausse de leurs cours. L'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR au mois d'août a accentué cette tendance.

La catégorie d'OPC à obligations des pays émergents a également pu clôturer le mois en hausse, sous l'effet principalement d'une demande accrue pour ce type d'obligations et d'une politique de baisse des taux directeurs décidée par plusieurs banques centrales de pays émergents.

Au mois d'août, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'août 2014\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	0,01%	4,75%
Marché monétaire en USD	1,37%	-2,00%
Marché monétaire marché global	0,30%	-0,26%
Obligations libellées en EUR	1,20%	1,33%
Obligations libellées en USD	1,67%	1,64%
Obligations marché global	1,32%	1,12%
Obligations marchés émergents	2,36%	0,69%
Obligations High Yield	1,33%	-0,97%
Autres	1,17%	-0,31%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

### OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois d'août 2014\*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	1,94%	1,15%
Fonds de Fonds	1,12%	0,26%

\* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

### II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €
31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €
31/08/2014	1 884	2 461,916 €	446	171,092 €	1 566	337,512 €	3 896	2 970,520 €

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

Durant le mois de référence, les vingt organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

- 1) **OPC partie I Loi 2010 :**
  - AB FUNDS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
  - DWB, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - EUROAMERICA AM SICAV, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
  - GFG FUND SICAV, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
  - KAPITAL ALL OPPORTUNITIES, 145, rue Trèves, L-2630 Luxembourg
  - OAS ZONTIK SICAV, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - SILVER TIME LOQ EQUITY SICAV, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
  - SK EUROPA, Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main
  - SK THEMEN, Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main
  - SK WELT, Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main
  - UNIINSTITUTIONAL ASIAN BOND AND CURRENCY FUND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 2) **OPC partie II Loi 2010 :**
  - NOMURA LUXEMBOURG SELECT, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- 3) **FIS :**
  - ADAUCTUS MULTI ASSET FONDS, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
  - CRE LOANS SCS-SIF, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
  - CRESCENT EUROPEAN SPECIALTY LOAN FUND SCS, SICAV-FIS, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - DEKAFONDS-RA-HH LUX, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
  - ECE EUROPEAN PRIME SHOPPING CENTRE II A, 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
  - ECE EUROPEAN PRIME SHOPPING CENTRE II C, 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern
  - LFPI U.S. REAL ESTATE FUND I, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
  - UBS INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Les quinze organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence :

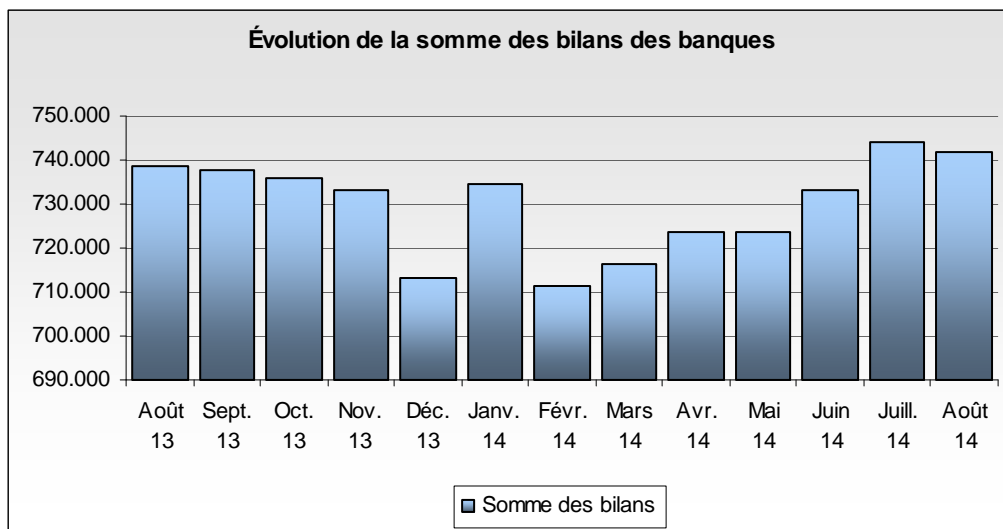
- 1) **OPC partie I Loi 2010 :**
  - TANGOO GLOBAL, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- 2) **OPC partie II Loi 2010 :**
  - FBP FUNDS SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
  - INTERPORTFOLIO II, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
  - SAMBA CHINA OPPORTUNITIES FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
  - SWISSCANTO (LU) SICAV II, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- 3) **FIS :**
  - ANDANTE, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
  - BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
  - CRM LARGE CAP SIF, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - FT GLOBAL, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
  - GAIUS MULTISTRATEGY SICAV-SIF, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
  - MAGMA CAPITAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
  - PRIVATE OPPORTUNITIES FUND S.C.A. SICAV-SIF, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
  - SEB GLOBAL INVEST 15 - SICAV-FIS, 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald
  - THE ARCHSTONE GERMAN FUND, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
  - VOLVAR FUNDS SICAV-SIF, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg



STATISTIQUES

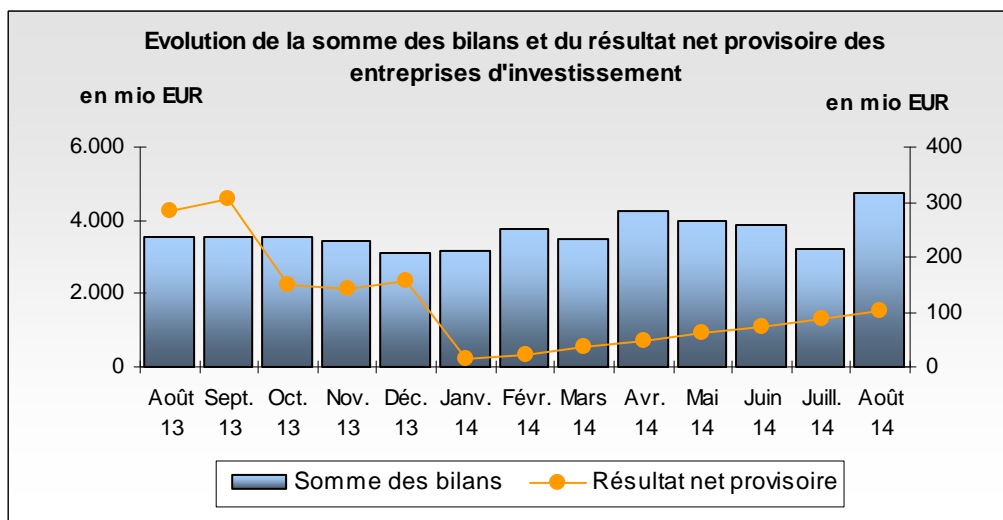
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 août 2014 en baisse



■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

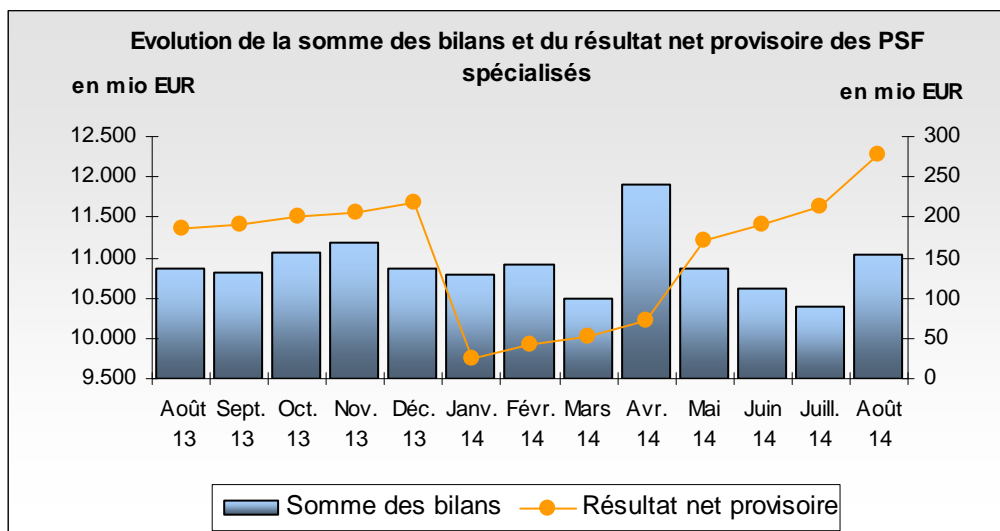
Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 août 2014 en hausse



## Commission de Surveillance du Secteur Financier

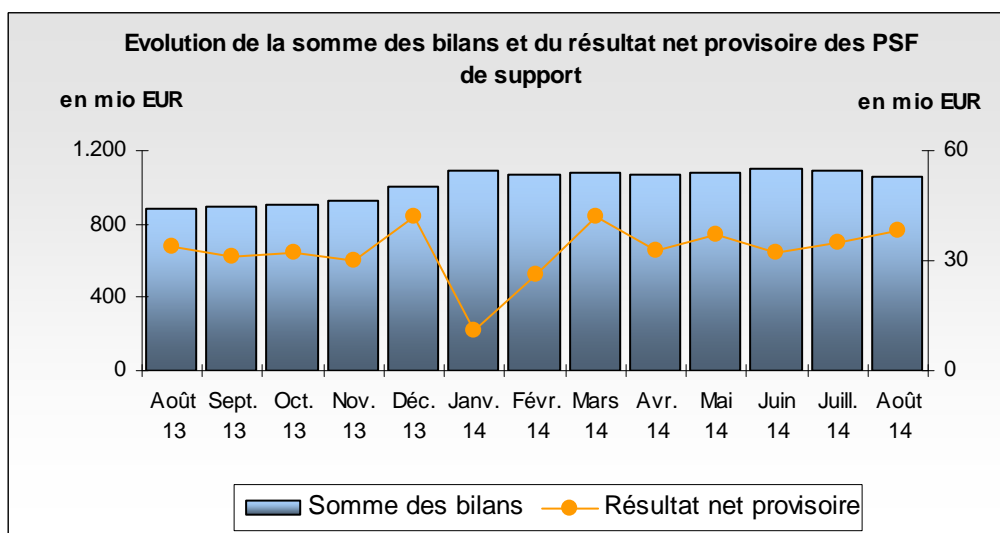
### ■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 août 2014 en hausse



### ■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 août 2014 en baisse



### ■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les **SICAR** suivantes ont été **inscrites** sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- DIORAMA INVESTMENTS SICAR, S.A., 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- SCHWARZFIELD ENERGY FUND SCA SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- XENON PRIVATE EQUITY VI SCA SICAR, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les SICAR suivantes ont été **retirées** de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

- ARCANO (SCA) SICAR, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- SKOLINC S.A., SICAR, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Au 13 octobre 2014, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **285 unités**.

### ■ FONDS DE PENSION ET ORGANISMES DE TITRISATION

Au 13 octobre 2014, **15 fonds de pension** sous forme de société d'épargne-pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **16 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

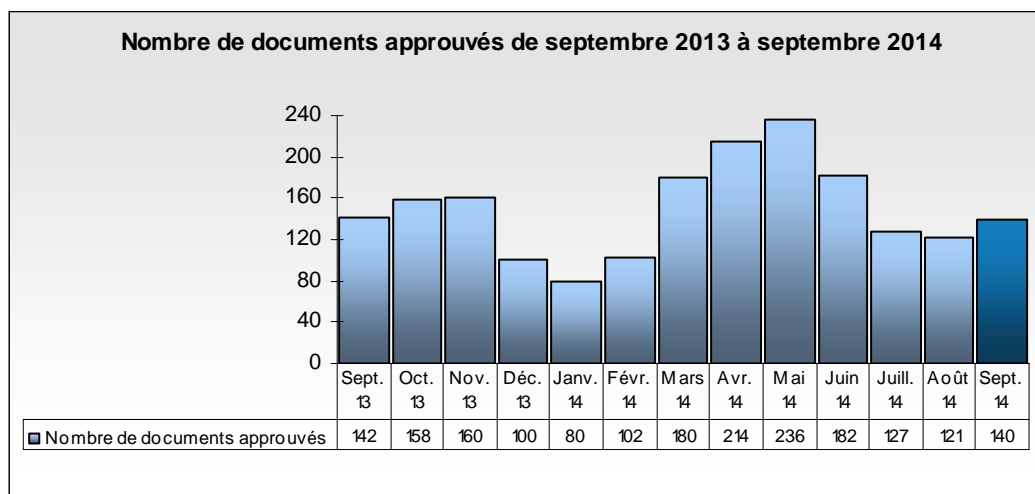
Le nombre des **organismes de titrisation agréés** par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 13 octobre 2014.

### ■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 septembre 2014, **66 cabinets de révision agréés** et **246 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

### ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

#### 1. Approbations par la CSSF

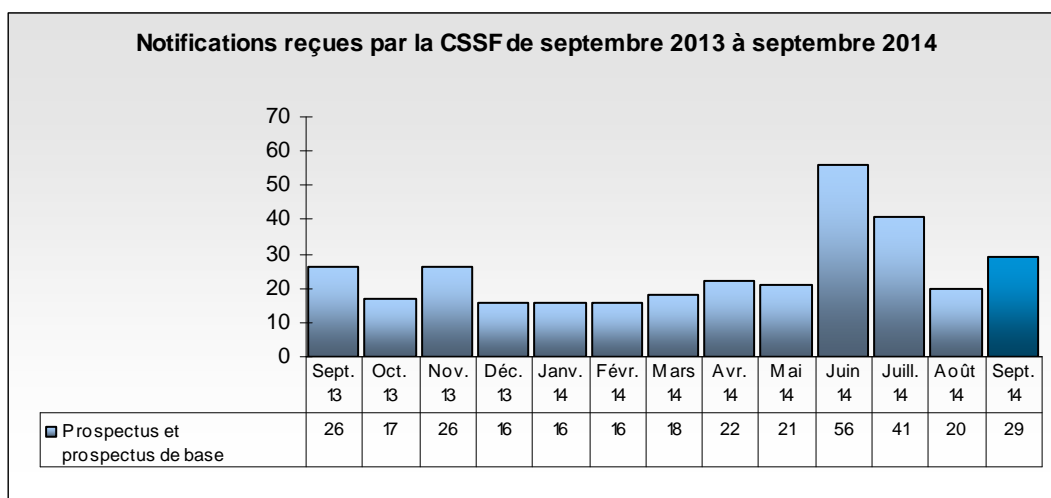


Au cours du mois de septembre 2014, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 140 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base :	18	(12,86 %)
autres prospectus :	34	(24,28 %)
suppléments :	88	(62,86 %)

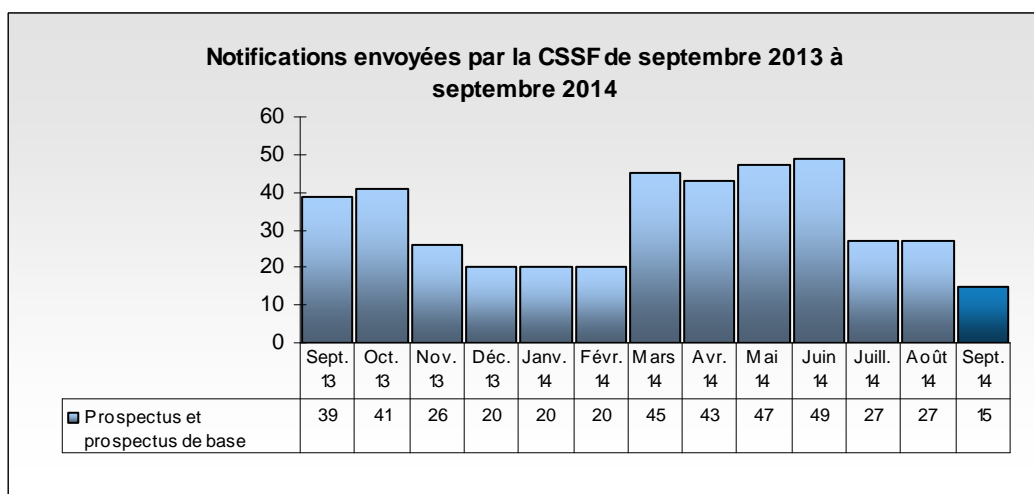
## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### 2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de septembre 2014, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 29 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 51 notifications relatives à des suppléments.

### 3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de septembre 2014, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 15 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 57 notifications relatives à des suppléments<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

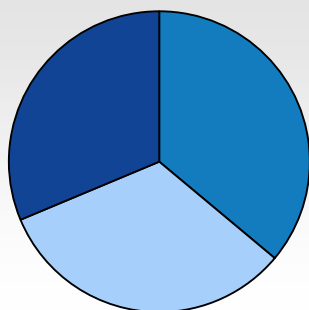
### ■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 5 septembre 2014, quatre émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, quatre émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 7 octobre 2014, 643 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF. La différence entre les chiffres du mois dernier et des chiffres actuels est due à un changement dans la méthodologie concernant le total des émetteurs qui sont pris en compte pour l'établissement des données statistiques.

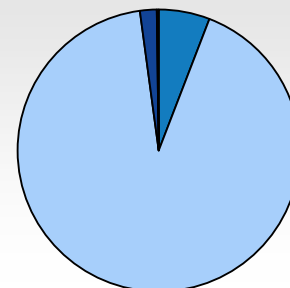
Répartition des émetteurs par pays

■ Luxembourg : 35,92 %
■ Espace Economique Européen : 33,44 %
■ Pays Tiers : 30,64 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

■ Actions : 8,84 %
■ Titres de créance : 90,51 %
■ Certificats représentatifs : 1,09 %
■ Warrants : 0,16 %



## LISTES OFFICIELLES

### ■ NOUVELLE APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES »

Suite à la mise en place du nouvel outil de recherche « Entités Surveillées » sur notre site Internet à l'adresse : <http://supervisedentities.cssf.lu/index.html?language=fr#Home>, tous les changements qui ont eu lieu au cours des deux derniers mois peuvent désormais être consultés en ligne sous « Changements récents » et téléchargés sous forme de fichier PDF ou CSV.

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

### PLACE FINANCIERE

#### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (13/10/2014)	149	↗ 3 entités
	Somme des bilans (31/08/2014)	EUR 741,858 mia	↗ EUR 3,359 mia
	Résultat avant provision (30/06/2014)	EUR 2,93 mia	↗ EUR 0,04 mia
Etablissements de paiement	Nombre (13/10/2014)	9 dont 1 succursale	↗ 4 entités
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (13/10/2014)	6	↗ 1 entité
OPC	Nombre (13/10/2014)	Partie I loi 2010 : 1.886	↗ 77 entités
		Partie II loi 2010 : 441	↘ 91 entités
		FIS : 1.575	↗ 33 entités
		TOTAL : 3.902	↗ 19 entités
		Patrimoine global net (31/08/2014)	EUR 2.970,520 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (14/10/2014)	205	↗ 14 entités
	Somme des bilans (30/06/2014)	EUR 10,75 mia	n/a
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (14/10/2014)	182	↘ 14 entités
Gestionnaires de FIA	Nombre (13/10/2014)	134	↗ 131
SICAR	Nombre (13/10/2014)	285	↗ 6 entités
Fonds de pension	Nombre (13/10/2014)	15	↗ 1 entité
Organismes de titrisation agréés	Nombre (13/10/2014)	32	↗ 2 entités
Entreprises d'investissement	Nombre (13/10/2014)	108 dont 6 succursales	↘ 4 entités
	Somme des bilans (31/08/2014)	EUR 4,746 mia	↘ EUR 1,185 mia
	Résultat net provisoire (31/08/2014)	EUR 101,096 mio	↘ EUR 181,324 mio
PSF spécialisés	Nombre (13/10/2014)	128	↗ 3 entités
	Somme des bilans (31/08/2014)	EUR 11,033 mia	↘ EUR 170 mio
	Résultat net provisoire (31/08/2014)	EUR 278,306 mio	↗ EUR 93,194 mio
PSF de support	Nombre (13/10/2014)	81	↘ 2 entités
	Somme des bilans (31/08/2014)	EUR 1,060 mia	↗ EUR 174,787 mio
	Résultat net provisoire (31/08/2014)	EUR 38,95 mio	↗ EUR 4,1 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (07/10/2014)	643	↗ 3 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (30/09/2014)	66 cabinets de révision agréés	↘ 5 entités
		246 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 17 personnes
		48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	↘ 4 entités
Emploi (30/06/2014)	Banques	25.954 personnes	↘ 428 personnes
	Sociétés de gestion (chapitre 15)	3.339 personnes	↗ 478 personnes
	Entreprises d'investissement	2.360 personnes	↘ 303 personnes
	PSF spécialisés	3.511 personnes	↗ 398 personnes
	PSF de support	8.915 personnes	↘ 148 personnes
	Total	44.079 personnes	↘ 3 personnes*

\*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.